



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article401>

# Outil de gestion des Sections Sportives Scolaires 2013

- EPS Plus - Sections Sportives -



Date de mise en ligne : vendredi 9 novembre 2012

---

EPS Académie de Lyon

---

### **Attention, la gestion des sections sportives scolaires pour 2013, change de format.**

<meta content="text/html; charset=ISO-8859-1" http-equiv="content-type"> Section sportive

#### 1. DEMANDE DE CREATION D'UNE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE : 2013/2014

Vous voulez déposer une demande de création de section sportive scolaire, pour l'année scolaire 2013-2014.

Il suffit pour cela de cliquer sur le lien et de remplir le formulaire en ligne : <a href="http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/questionnaire-eps/index.php?sid=8">Demande de création de section sportive scolaire

Cette saisie devra se faire, entre le 12 novembre 2012 et impérativement avant le 30 novembre 2012, dernier délai. Vous disposerez d'un délai supplémentaire (jusqu'au 15 mars 2013) pour retourner votre convention.

Vous pouvez aussi télécharger la <a href="http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/SectionsSportives/QuestionnaireCreation.pdf">version imprimable de ce questionnaire ICI, mais vous ne devez surtout pas nous retourner cette version papier. Elle est mise à disposition suite à la demande de certains établissements.

Toutes les conventions sont à retourner, auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de votre département, à l'attention de :

- Madame Caumeil, CTD auprès de Monsieur le DASEN de la Loire
- Monsieur Bouzonnet, CTD auprès de Monsieur le DASEN du Rhône
- Monsieur Esposito, CTD auprès de Monsieur le DASEN de l'Ain.

Nous vous proposons de télécharger un modèle de <a href="http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/SectionsSportives/ConventionTypeSSS.doc">convention conforme à nos attentes en activant ce lien.

#### 2. RENOUELEMENT DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES : 2013/2014

Cette année, la demande de renouvellement est obligatoire pour toutes les sections sportives. Elle s'effectuera via un nouvel outil de saisie simplifié, accessible à la fin de ce paragraphe.

Pour les années à venir, ce contrôle s'effectuera uniquement sur invitation par courriel électronique.

Cette demande de renouvellement s'effectuera sur des rythmes différents (1, 2 ou 3 ans).

A la fin de la saisie, il n'est plus nécessaire de procéder à l'impression papier du dossier.

Seuls les conventions de partenariat conservent un format papier et doivent être transmis auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de votre département, à l'attention de :

- Madame Caumeil, CTD auprès de Monsieur le DASEN de la Loire
- Monsieur Bouzonnet, CTD auprès de Monsieur le DASEN du Rhône
- Monsieur Esposito, CTD auprès de Monsieur le DASEN de l'Ain.

Si votre convention est valable plusieurs années (maximum 3 ans) et n'a pas été signalée comme non conforme pas

la commission, il ne sera pas utile de la renvoyer.

Dans le cas contraire, vous devrez retourner votre convention au CTD avant le 30 novembre 2012..

Cette saisie pourra se faire, entre le 12 novembre 2012 et impérativement avant le 30 novembre 2012, dernier délai.

Attention, pour chaque section sportive, vous devez saisir un questionnaire.

Pour cela, il suffit de cliquer sur ce lien : <a

href="http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/questionnaire-eps/index.php?sid=7">Renouvellement de votre section sportive scolaire.

Vous pouvez aussi télécharger la <a

href="http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/SectionsSportives/QuestionnaireRenouvellement.pdf">version imprimable de ce questionnaire ICI, mais vous ne devez surtout pas nous retourner cette version papier. Elle est mise à disposition suite à la demande de certains établissements.

### 3. DEMANDE DE FERMETURE DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Si votre section sportive n'existe plus, il est important que la fermeture soit officiellement signalée via ce questionnaire afin de pouvoir être entérinée par la commission académique.

Pour cela, il suffit de cliquer sur ce lien : <a

href="http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/questionnaire-eps/index.php?sid=7">Fermeture de votre section sportive scolaire

### 4. PUBLICATION DE LA NOUVELLE LISTE ACADÉMIQUE 2013

L'ensemble des dossiers (états des lieux et projets) sera examiné durant le mois de décembre par la commission académique placée sous l'autorité de Madame la rectrice et composée des IA IPR EPS, des DASEN des trois départements, de leurs CPD EPS du second degré et d'un représentant de la direction régionale des sports.

Elle formulera des propositions à Madame la rectrice, qui rendra ensuite officielle la liste des sections sportives scolaires de l'Académie de Lyon pour l'année scolaire 2013 / 2014.